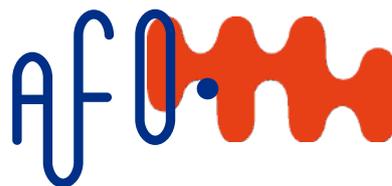


16/03/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles, l'Association Française des Orchestres a présenté aux candidat.e.s ses propositions relatives aux principaux enjeux des secteurs de musique de patrimoine et de création, et plus particulièrement des orchestres, pour les années à venir.

L'AFO souhaite que ses propositions soient discutées avec le prochain ministre de la culture afin qu'il appuie la mise en œuvre d'un véritable « pacte pour la musique symphonique ».

Ces propositions seront également rappelées et enrichies lors de la campagne pour les prochaines élections législatives.

Les propositions de l'AFO :

A. Organisation de l'Etat

1. Renforcer le ministère de la culture, seul garant de l'équité territoriale et sectorielle au niveau national
2. Imposer une relation étroite et institutionnalisée entre les ministères de l'Education nationale et de la Culture
3. Renforcer les relations du ministère aux collectivités territoriales en développant des instances de concertation effectives tant au niveau national que régional
4. Clarifier les compétences respectives des services du ministère de la culture et du Centre National de la Musique (CNM) et consolider les moyens d'action conférés à la DGCA

B. Carrière des musiciens

5. Considérer la carrière des musiciens dans toute son ampleur et sa durée

C. Diffusion

6. Mettre en œuvre un plan de construction et d'aménagement des salles de concerts et de répétitions partout en France
7. Soutenir la diffusion du concert vivant en faisant bénéficier les réseaux de salles de spectacles généralistes d'aménagements acoustiques
8. Soutenir la diffusion du concert vivant par un appui financier coordonné au niveau national
9. Soutenir la diffusion du concert enregistré, notamment au sein de l'audiovisuel public

D. Actions éducatives et culturelles

10. Elargir au champ social la définition des actions dites éducatives, reflétant ainsi la réalité des interventions sociétales des orchestres, et autorisant alors un financement accru et concerté de ces actions au niveau national

E. Faire face à la crise environnementale

11. Accompagner les orchestres dans leurs actions face à la crise environnementale, dans le respect de l'enrichissement constant du service qu'ils rendent à leurs publics

F. Encourager l'engagement des orchestres en faveur de la diversité.

12. La question de la diversité doit être appréhendée dans toutes ses composantes et son expression doit être davantage soutenue.

[Télécharger l'argumentaire de l'AFO](#)

Contact presse :

Morganne Dreux

Chargée de communication

Mail : mdreux@france-orchestres.com

Tel : 0184256837